



FORMATIONS AU REPÉRAGE, À L'ÉVALUATION ET À L'INTERVENTION EN CRISE SUICIDAIRE

3 modules à l'attention des
professionnels et des citoyens

Réalisé par



Financé par





EN FRANCE, LE TAUX DE DÉCÈS PAR SUICIDE EST DE **13,7** **POUR 100.000 HABITANTS,**

soit un des taux les plus élevés en Europe¹. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la prévalence des tentatives de suicide au cours de la vie est de 7,6 % (taux brut²) . En 2020, le Ministère des solidarités et de la santé a défini une nouvelle stratégie multimodale de prévention du suicide qui comprend notamment un dispositif de formation des professionnels¹.

L'objectif de ces formations est l'amélioration du repérage et de la prise en charge des personnes en crise suicidaire par la création d'un réseau en adaptant le contenu de la formation aux rôles, compétences et responsabilités des différents intervenants à chacune de ces étapes.

TROIS NOUVEAUX MODULES DE FORMATION sont ainsi proposés aux professionnels et aux citoyens en fonction de leurs profils pour prévenir la crise suicidaire :

sentinelle

évaluation

intervention de
crise

Ces formations sont organisées par le réseau CRES – CODES – CODEPS en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Des rencontres d'échanges de pratiques sont organisées une fois par an au sein des départements à destination des personnes formées.

Ces formations sont financées par l'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur et animées par le réseau des formateurs régionaux validés par l'ARS.

¹ Instruction N°DGS/SP4/2019/190 du 10 septembre 2019 relative à la stratégie multimodale de prévention du suicide, accessible en ligne : https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2019/19-10/ste_20190010_0000_0124.pdf

² CHAN CHEE Christine, CHIN Francis, LEON Christophe (et al.), Conduites suicidaires, Bulletin de santé publique Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2019-02, 13 p.

http://invs.santepubliquefrance.fr/content/download/153388/560537/version/51/file/BSP_suicides_paca_fevrier_2019.pdf

FORMATION DE SENTINELLES AU REPÉRAGE DE LA CRISE SUICIDAIRE

La formation vise à renforcer les habiletés et dispositions spontanées des participants pour repérer, au sein de leur communauté de vie, les signes d'alerte d'un risque suicidaire et orienter les personnes repérées vers les ressources d'évaluation et/ou de soin adaptées.



COMPÉTENCES VISÉES

A L'ISSUE DE LA FORMATION, LES PARTICIPANTS SERONT EN CAPACITÉ DE :

- Repérer des personnes en souffrance au sein de leur milieu de vie ou de travail
- Aller vers les personnes repérées et entrer en relation avec elles
- Orienter, et accompagner si nécessaire, les personnes repérées vers les ressources appropriées
- Connaître le champ et les limites de son action
- Prendre soin de sa propre santé mentale



PUBLIC CIBLE

Tout professionnel ou citoyen présentant une disposition spontanée à l'aide et au souci pour autrui

Quelques exemples de personnes concernées : travailleur social, aide-soignante, auxiliaire de vie, enseignant, agent d'accueil, bénévole dans une association d'aide ou de soutien, pharmacien d'officine, élu, professionnel des ressources humaines, coiffeur ou socio esthéticien, pompier, postier/facteur, guichetier, agent de police...



DURÉE DE LA FORMATION

1 journée



CONDITIONS DE PARTICIPATION

EN SUIVANT LA FORMATION, LE PARTICIPANT S'ENGAGE À :

- Intégrer le réseau de prévention de la crise suicidaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Figurer sur le répertoire des personnes formées de la région
- Signer la charte d'engagement

A CE TITRE, IL BÉNÉFICIE DE :

- Un accès aux ressources locales (ROR et autres...) sur le territoire pour faciliter l'orientation des personnes qu'il repère
- Une journée départementale des sentinelles organisée par le CODES-CODEPS
- Une rencontre départementale des personnes formées organisée par le CODES-CODEPS

Ces journées ont pour objectif de proposer une sensibilisation continue sous la forme de retours d'expériences et de mise à jour des connaissances.



CALENDRIER 2020

CODES	DATES
CODES 04	Digne les Bains Vendredi 2 octobre Mardi 3 novembre Sainte-Tulle Vendredi 6 novembre Jeudi 19 novembre
CODES 05	Briançon Lundi 9 novembre
CODES 06	Pays mentonnais Mardi 1er décembre Bassin antibois, Cagnes-sur-Mer, Vence Mi-fin juin 2021
CODEPS 13	Aix-en-Provence Jeudi 15 octobre
CODES 83	La Garde Jeudi 24 septembre Jeudi 22 octobre Vendredi 23 octobre
CODES 84	Avignon Jeudi 1er octobre Mardi 17 novembre Mercredi 9 décembre

FORMATION À L'ÉVALUATION DU POTENTIEL DE LA CRISE SUICIDAIRE ET ORIENTATION

La formation vise à être en mesure d'évaluer une potentielle crise suicidaire et d'orienter les personnes vers la ressource adéquate.



COMPÉTENCES VISÉES

**A L'ISSUE DE LA FORMATION, LES PARTICIPANTS
SERONT EN CAPACITÉ DE :**

- Evaluer, au moyen d'une investigation clinique adéquate, le degré de dangerosité (létalité du moyen), d'urgence (imminence du passage à l'acte) et de risque de passage à l'acte
- Orienter vers un intervenant de crise après s'être assuré de son accessibilité
- Connaître ses propres limites et savoir comment se préserver



PUBLIC CIBLE

Prérequis : psychologue et tout professionnel de santé formés à l'entretien clinique, libéraux ou salariés, comme les psychiatres, psychologues cliniciens, cadres de santé et infirmiers diplômés d'Etat travaillant en psychiatrie ou en soins primaires, en santé scolaire ou universitaire ou en services de santé au travail par exemple.



DURÉE DE LA FORMATION

2 journées



CONDITIONS DE PARTICIPATION

**EN SUIVANT LA FORMATION, LE
PARTICIPANT S'ENGAGE À :**

- Intégrer le réseau de prévention de la crise suicidaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Figurer sur le répertoire des personnes formées de la région
- Signer la charte d'engagement et la faire contre signer par sa structure

A CE TITRE, IL BÉNÉFICIE DE :

- Un accès aux ressources locales (ROR et autres...) sur le territoire pour faciliter l'orientation des personnes qu'il repère
- Une rencontre départementale des personnes formées organisée par le CODES-CODEPS

Cette rencontre a pour objectif de proposer une sensibilisation continue sous la forme de retours d'expériences et de mise à jour des connaissances.



CALENDRIER 2020

CODES

DATES

CODES 04	Sainte-Tulle Jeudi 12 et vendredi 13 novembre	
CODES 05	Briançon Lundi 12 et mardi 13 octobre	Gap Jeudi 5 et vendredi 6 novembre
CODES 06	Pays mentonnais Lundi 5 et mardi 6 octobre	Pays grassois Lundi 25 et mardi 26 janvier 2021
	Bassin antibois, Cagnes-sur-Mer, Vence Juin 2021	
CODEPS 13	Marseille Lundi 2 et mardi 3 novembre	
CODES 83	La Garde Jeudi 10 septembre et Vendredi 11 septembre Jeudi 8 octobre et Vendredi 9 octobre	
CODES 84	Avignon Jeudi 15 et vendredi 16 octobre Jeudi 5 et vendredi 6 novembre	

FORMATION À L'INTERVENTION EN CRISE SUICIDAIRE

La formation vise à améliorer les compétences cliniques et les habilités du participant en intervention ponctuelle de crise suicidaire.



COMPÉTENCES VISÉES

A L'ISSUE DE LA FORMATION, LES PARTICIPANTS SERONT EN CAPACITÉ DE :

- Distinguer l'état de la personne (vulnérabilité, état de crise)
- Evaluer au moyen d'une investigation clinique adéquate le degré de dangerosité (léthalité du moyen) d'urgence (imminence du passage à l'acte) et de risque de passage à l'acte
- Faire baisser l'intensité de la crise
- Prévenir le passage à l'acte
- Organiser la prise en charge à court terme en fonction de la nature de la crise
- Être en lien avec le réseau des sentinelles, pour que l'accompagnement des personnes soit fluide



PUBLIC CIBLE

Prérequis : professionnels de santé ou psychologues formés à l'entretien clinique : psychiatres, psychologues cliniciens, cadres de santé et infirmiers exerçant en psychiatrie... réalisant de manière régulière de l'intervention de crise : SAMU-SMUR, urgences psychiatriques, psychiatrie de liaison, CUMP, unités d'hospitalisation de crise, CMP effectuant de l'intervention de crise, équipe de recontact type Vigilant's, équipes mobiles dont les équipes mobiles psychiatrie et précarité...



DURÉE DE LA FORMATION

2 journées



CONDITIONS DE PARTICIPATION

EN SUIVANT LA FORMATION, LE PARTICIPANT S'ENGAGE À :

- Intégrer le réseau de prévention de la crise suicidaire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Figurer sur le répertoire des personnes formées de la région
- Signer la charte d'engagement et la faire contre signer par sa structure

A CE TITRE, IL BÉNÉFICIE DE :

- Un accès aux ressources locales (ROR et autres...) sur le territoire pour faciliter l'orientation des personnes qu'il repère
 - Une rencontre départementale des personnes formées organisée par le CODES-CODEPS
- Cette rencontre a pour objectif de proposer une sensibilisation continue sous la forme de retours d'expériences et de mise à jour des connaissances.



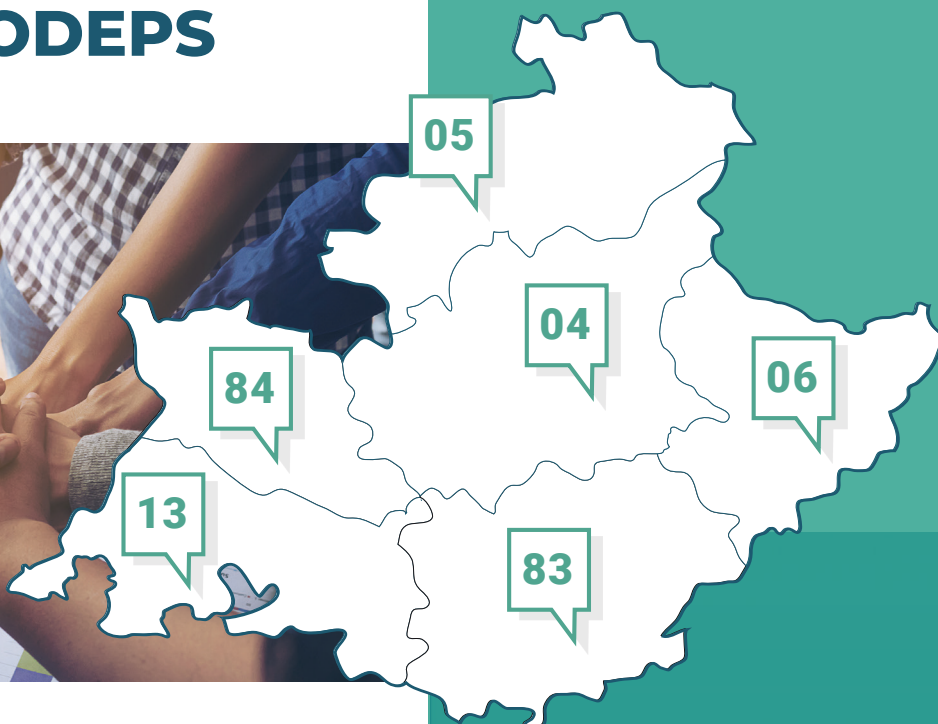
CALENDRIER 2020

CODES

DATES

CODES 04	Digne les Bains Mardi 13 et mercredi 14 octobre
CODES 05	Gap Jeudi 8 et vendredi 9 octobre
CODES 06	Nice Lundi 16 et mardi 17 novembre
CODEPS 13	Marseille Jeudi 8 et vendredi 9 octobre
CODES 83	La Garde Jeudi 17 et vendredi 18 septembre
CODES 84	Avignon Jeudi 19 et vendredi 20 novembre

CONTACT **CODES - CODEPS**



04

CODES 04 :

codes.ahp@wanadoo.fr
mboulange@codes04.org

05

CODES 05 :

codes05@codes05.org

06

CODES 06 :

emarcel@codes06.org
cpatuano@codes06.org

13

CODEPS 13 :

contact@codeps13.org
laure.viennois@codeps13.org

83

CODES 83 :

contact@codes83.org
y.turmel@codes83.org

84

CODES 84 :

accueil@codes84.org

WWW.CRES-PACA.ORG

cres-paca@cres-paca.org